

"En France, quand il faut industrialiser l'innovation, il n'y a plus personne" (Patrick Errard, Medef)

Si la France est en retard sur l'innovation de rupture, c'est avant tout "un problème culturel", estime Patrick Errard, co-président de la commission innovation du Medef. Il s'exprime lors d'un colloque organisé avec CentraleSupélec Alumni, mercredi 8 juin 2022. "En France, quand il faut industrialiser l'innovation, il n'y a plus personne, plus de fonds" ...

"Nous sommes vraiment dans l'urgence car la désindustrialisation continue", alerte Anne Lauvergeon, co-présidente de la commission "Innovation" du Medef, "Ce n'est pas parce que nous avons 25 licornes que nous sommes en train de réindustrialiser la France. Ce n'est pas vrai. La plupart sont dans le tertiaire", pointe-t-elle. Plusieurs pistes de réflexion sont évoquées par les participants : "développer la précommande publique", "intégrer le principe d'innovation" ou "décloisonner les acteurs", etc.



La journaliste Annabelle Baudin, Anne Lauvergeon, Co-présidente de la Commission Innovation du MEDEF et Alain Villemeur, membre de la Commission Innovation de CentraleSupélec Alumni.

Quels sont les objectifs mis en place par les politiques publiques pour développer les innovations de rupture ? Comment faciliter le passage au marché ? Le colloque "Réussir les innovations de rupture : un défi pour tous", organisé par le Medef et CentraleSupélec Alumni, s'est focalisé sur ces questions, mercredi 8 juin 2022.

UN PROBLÈME DE FINANCEMENT, NOTAMMENT DANS LA PHASE D'INDUSTRIALISATION

"Nous sommes entrés dans une période extrêmement délicate pour l'industrie française", assure Anne Lauvergeon. "Nous sommes vraiment dans l'urgence car la désindustrialisation continue et ce n'est pas parce que nous avons 25 licornes que nous sommes en train de réindustrialiser la France", pointe-t-elle par ailleurs. "Ce n'est pas vrai. La plupart sont dans le tertiaire, aux services."

"Pour réussir les innovations de rupture, il ne faut pas de coupure dans les financements et dans l'accès aux marchés", prévient la sénatrice Vanina Paoli-Gagin (Les Indépendants-République et Territoires), par ailleurs rapporteure de la mission d'information "Excellence de la recherche" du Sénat, qui a rendu public son rapport intitulé "Transformer l'essai de l'innovation : un impératif pour réindustrialiser la France", jeudi 9 juin 2022 ([lire sur AEF info](#)). Or, "nous avons un problème de financement, notamment dans la phase d'industrialisation", confirme Alain Villemeur, membre de la Commission Innovation de CentraleSupélec Alumni.

Pour y remédier, Anne Lauvergeon considère qu'il faut notamment "développer la précommande publique en faveur des entreprises innovantes, comme cela se pratique aux États-Unis". Un avis partagé par Alain Villemeur qui estime que cela peut constituer "un chiffre d'affaires potentiel pour les start-up". Enfin, il s'interroge sur la possibilité d'envisager une "politique nationale en faveur des start-up et de leur industrialisation", en évoquant l'existence d'un travail sur le sujet en Allemagne.

"TRAVAILLER EN CONCERTATION AVEC LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ"

"Il y a beaucoup de travail à faire en concertation avec les pôles de compétitivité", reprend Anne Lauvergeon. Ils interviennent "à tous les niveaux pour "apporter des solutions pour décroiser les acteurs", car ils ont pour objectif de "rassembler les acteurs publics et privés", abonde Jean-Luc Beylat, président de l'AFPC (Association des pôles de compétitivité). Pour lui, "l'enjeu français aujourd'hui, est de faire grandir les PME et surtout d'enclencher chez elle une démarche d'innovation" déplorant que seule une "petite part soit impliquée dans cette démarche".



La sénatrice Vanina Paoli-Gagin, Jean-Luc Beylat, Président de l'Association des pôles de compétitivité, Jean-Luc Moullet, Directeur général délégué à l'innovation au CNRS et Christophe Strobel, Directeur de projets innovation de rupture et industrialisation de la R&D à la DGE.

CNRS : "NOUS CRÉONS DE L'ORDRE DE 80 À 100 START-UP PAR AN"

"La deuxième mission du CNRS est de transférer les résultats de ses recherches vers le monde industriel et vers la société", explique pour sa part Jean-Luc Moullet, directeur général délégué à l'innovation du CNRS, alors que la collaboration entre les entreprises et la recherche publique est déterminante pour faire émerger des innovations de rupture. Le CNRS a plusieurs manières de valoriser ses recherches. La première passe par le brevet, "un relais entre la recherche et le marché".

"Le deuxième levier est la création de start-up. Nous en créons de l'ordre de 80 à 100 start-up par an." 1 800 start-up ont été créées depuis les années 2000. Le CNRS crée également des laboratoires communs, "une forme active de relation avec les entreprises". "Nous avons célébré en décembre de l'année dernière le 200e laboratoire commun en activité. Et depuis, effectivement, on est sur le rythme d'en créer un tous les quinze jours, donc c'est quelque chose qui marche plutôt bien", conclut-il.

"INTÉGRER LE PRINCIPE D'INNOVATION DÈS LA CONCEPTION DES TEXTES"

"Pour renforcer le droit à l'expérimentation, pour mieux valider la faisabilité et les bénéfices de l'innovation de rupture et préparer le marché à son acceptation, je pense qu'il faudrait qu'on arrive à intégrer le principe d'innovation dès la conception des textes", préconise enfin Anne Lauvergeon qui explique que "l'enjeu est de tester en conditions réelles une innovation en offrant un cadre réglementaire dérogatoire temporaire défini géographiquement".